

REGLEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

- **MODALITES DE REGLEMENT**

- **Carte bancaire**
- **Mandat postal**, libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'université d'Avignon
- **Paiement en ligne** (uniquement pour les ré inscriptions)

Les étudiants ont également la possibilité de **régler les frais d'inscription en 3 fois, pour toute inscription avant le 1er octobre.**

- **MODALITES DE PAIEMENT EN 3 FOIS**

Les étudiants, qui souhaitent bénéficier de cette mesure, devront compléter le formulaire de demande de paiement en 3 fois, un mandat de prélèvement et fournir un RIB.

En cas de notification tardive de bourse ou d'annulation d'inscription, l'université ne pourra pas procéder au remboursement des droits d'inscription avant qu'ils aient été intégralement encaissés.

Le défaut du règlement aura pour conséquence, la radiation de l'établissement pour l'année universitaire en cours.

Dans ce cas, l'université se réserve la possibilité de garder le 1er tiers réglé.

- **Calendrier du paiement en 3 fois :**

La possibilité du paiement en 3 fois ne sera accordée que pour les inscriptions effectuées **avant le 1er octobre**, selon le calendrier ci-dessous:

	Inscriptions effectuées en juillet	Inscriptions effectuées en Septembre
Règlement du 1er tiers	CB au moment de l'inscription	CB au moment de l'inscription
Règlement du 2e tiers	Prélèvement automatique courant septembre	Prélèvement automatique courant octobre
Règlement du 3e tiers	Prélèvement automatique courant octobre	Prélèvement automatique courant novembre

- **Les engagements du détenteur du compte :**

Le détenteur du compte s'engage :

- A veiller à l'approvisionnement de son compte aux dates de prélèvements
- A régler les éventuels frais de prélèvement bancaire

AVIGNON UNIVERSITE

Campus Hannah Arendt

74 rue Louis Pasteur
84 029 Avignon cedex 1

Tél. +33 (0)4 90 16 25 00
Fax. +33 (0)4 90 00 00 00
courriel@univ-avignon.fr
univ-avignon.fr